AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-5-70

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS — Tel : (49) 41.35.55 —

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 116 - MAI 1970 - Supplément n° 2

/ VIGNE /

MILDIOU - Valable pour les CHARENTES -

Des contaminations sont à craindre en conditions particulièrement favorables, en conséquence, il est conseillé d'effectuer un traitement dans les situations les plus exposées et dans les "mouillères".

BLACK-ROT - en particulier vignoble du NEUVILLOIS (Vienne)
- et dans les foyers des CHARENTES

Les projections d'ascospores se poursuivent, il y a donc lieu de maintenir la protection, pour cela, effectuer un traitement sur toutes les vignes qui ne sont pas suffisamment couvertes :

. soit parce que le traitement précédant remonte à plus de cinq jours,
. soit en raison du développement rapide et important de la végétation,
. soit par suite de lessivage en raison de pluies importantes.

OÏDIUM

Les conditions climatiques sont favorables à l'extension de cette maladie, il est donc nécessaire d'intervenir pour la combattre.

On profitera notamment des traitements contre mildiou ou black-rot pour intervenir en ajoutant un produit anti-oïdium à la bouillie devant être pulvérisée.

ARAIGNEE JAUNE - ARAIGNEE ROUGE

Les éclosions sont complètement terminées ; intervenir dans toutes les vignes menacées, surtout si le traitement recommandé dans le bulletin précédent n'a pas été exécuté.

En raison de la végétation active, les systémiques peuvent être utilisés efficacement.

/ ARBRES FRUITIERS /

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les projections d'ascospores continuent, et les premières taches ont fait leur apparition ; en conséquence, continuer la protection de ces arbres.

OÏDIUM DU POMMIER

Poursuivre activement la lutte contre cette maladie, les conditions climatologiques étant très favorables à son extension.

ARAIGNEE ROUGE - en particulier dans la GATINE (Deux-Sèvres)

Les éclosions sont complètement terminées, intervenir sans tarder contre ces ravageurs avec un produit homologué (cf. bulletin 114), surtout si le traitement préconisé dans le dernier bulletin n'a pas été appliqué.

En raison de la végétation active, un systémique pourra être utilisé efficacement.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P 11

ANTHRACNOSE DU NOYER

Pour lutter contre cette maladie qui ravage régulièrement les noyers, pulvériser sur ces arbres des produits cupriques ou des fongicides organiques de synthèse.

La protection sera poursuivie tout au long de la végétation par des pulvérisations qui devront débuter dès maintenant.

/ BETTERAVE /

PEGOMYIE

Des attaques de cette mouche sont observées en divers secteurs ; intervenir chaque fois que ces attaques seront suffisamment graves pour menacer la survie des jeunes plantes.

/ MAIS /

éventuellement diverses autres cultures

VERS GRIS (Chenille de Noctuelle)

Une importante migration de noctuelles YPSILON a été observée vers la mi-avril au Centre de Recherches Agronomiques de la Grande Ferrade (Gironde).

Des pontes ont pu être déposées en culture et les chenilles sont susceptibles d'occasionner des dégâts au cours des quelques semaines à venir. Ceux-ci sont d'autant plus graves que le nombre de plantes à l'hectare sera plus faible et la culture mieux désherbée (betteraves, et surtout, maïs) ; en conséquence, dès l'apparition du moindre dégât, procéder à un sondage pour déterminer s'il s'agit bien de vers gris.

"Pour cela il convient d'examiner la couche superficielle du sol au voisinage des plantes, notamment sur les lignes de semis, sur trois ou quatre centimètres de profondeur ; 10 examens à l'hectare (1 tous les 30 m environ) portant chacun sur 3 ou 4 plantes sont en principe suffisants pour déceler la présence de chenilles de 1 à 3 cm là où elles sont en nombre relativement important."

Si nécessaire, intervenir :

- soit par pulvérisation copieuse pour imprégner le sol autour du collet des plantes à protéger (minimum 800 l/ha) avec :
  . aldrine - 2 Kg M.A./ha,
  . dieldrine - 0,750 Kg M.A./ha,
  . D.D.T. - 6 Kg M.A./ha,
  . chlordane - 4 Kg M.A./ha, ou
  . toxaphène - 3 Kg M.A./ha.
- soit par épandage d'appâts empoisonnés du commerce à base de l'un des produits cités ci-dessus.

  On peut soi-même préparer l'appât empoisonné par mélange soigné de l'un des produits ci-dessous suivant dose indiquée, à 100 Kg de son frisé :

. chlordane, lindane, DDT	500 g de M.A.
. aldrine, dieldrine	150 g "
. toxaphène	750 g "
. heptachlore	300 g "

  L'appât sera épandu en culture à dose de 60 à 80 Kg/ha.

-=-=-=-=-=-=-=-

l'Inspecteur de la PROTECTION des VEGETAUX
F. BARBOTIN

* * *

Les Contrôleurs chargés des AVERTISSEMENTS AGRICOLES,
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station, le 22 MAI

Précédente note : Bulletin n° 116 - Supplément n° 1